



Le Crucicaderlien

Vie communale/Cadre de vie/ Conseils municipaux

Ste Croix
de Caderle

LE JOUR
de la 
NUIT



Alain RENAUX

Samedi 13 octobre

20h30

N°47 SEPTEMBRE 2018

Le mot du maire

Bonjour à tous,

C'est avec joie et grand plaisir que je vous annonce que la population de notre commune s'est agrandie et rajeunie ces derniers mois avec l'installation de 2 couples ;

A Montvaillant : un couple avec 3 jeunes enfants

Au Moulin : un couple avec une petite fille.

Je souhaite la bienvenue à ces deux familles.

Tout cela pourra s'officialiser l'an prochain ; 2019 sera le prochain recensement de la population sur notre commune qui aura donc lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

L'été 2018 a été riche sur la commune :

Une journée festive (La Festo del País),

4 concerts à la chapelle (3 concerts organisés par Les Amis du Temple et 1 concert par Bouillon Cube),

Une réunion publique,

Et deux mariages (un mariage civil fin juillet et un mariage religieux en août).

Le livre d'or de la chapelle a été enrichi et rempli avec de nombreux mots, dessins sur 18 pages A4 !!!! Des preuves gentiment laissées par des visiteurs de tous âges et venant parfois de bien loin.

Et j'invite les passionnés du ciel et de l'univers à venir à Sainte Croix de Caderle le 13 octobre 2018 20h30 (diaporama et visite commenté par Alain RENAUX pour la 10^{ème} édition « Le Jour de la Nuit »).

Bonne lecture à tous,

Le maire, Ludovic MOURGUES.

Le secrétariat
est ouvert au public
Lundi de 13h à 16h /
Jeudi de 14h à 16h
Tel : 04.66.85.22.63

mail : mairie-ste-
croix30@wanadoo.fr

**En cas d'urgence, joindre
le maire, Ludovic MOURGUES au
06.82.27.72.56**

**PERMANENCE
ELUS**

**Le maire présent en mairie
lundi matin de 09h00 à 12h00
1ere adjointe aux heures
d'ouverture au public**

Le Crucicaderlien

**Les Crucicaderliens qui souhaitent recevoir le bulletin
sous format pdf par mail doivent se faire connaître
au secrétariat au 04.66.85.22.63
ou par la messagerie suivante :
mairie-ste-croix30@wanadoo.fr
Pour les envois papier pensez à envoyer vos timbres ou
votre participation.**

**Merci aux personnes qui se sont manifestées
pour recevoir le bulletin par mail !**

Pour soutenir la commune, si vos proches, membres de votre famille ou amis, résidants hors commune, désirent recevoir le Crucicaderlien en format papier, vous pouvez toujours vous procurer le bulletin pour 5€/bulletin ou vous abonnez pour 4 bulletins à 20 €.

Adressez votre demande à la mairie :

- par mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr
- par courrier : Place Fernand volpelière 30460 Ste Croix de Caderle
- Par téléphone : 04.66.85.22.63

Règlement par chèque (ordre Trésor Public) ou espèces.

Nous souhaitons la bienvenue à
Mme LEONARD Claire et M CROS Jean-Jacques
ainsi que leur fille Rose — Le Moulin.

Etat Civil

Décès

✎ **Mme DEJEAN née LE ROY Annie** est décédée le 25 septembre 2018 à La Roussarier, à l'âge de 98 ans.
Toutes nos condoléances aux familles DEJEAN, TAMAYO et LE ROY.

Décès « Rectification »

✎ **M VANDERPOTTE René** est décédé **le 2 janvier** 2018.
Nous présentons toutes nos excuses auprès de son épouse Mme VANDERPOTTE Antoinette pour l'erreur de date dans le bulletin n° 46.

Mariage

TAMAYO Diane
et
SALOMOND Jean-Bernard
samedi 28 juillet 2018.



Naissance

- ♦ **VACQUIER Maë** Erik Jean-Pierre
 - ♦ **VACQUIER Loïs** René
- Nés le 25 Juillet 2018 à Alès,
Jumeaux des heureux parents
Grégory VACQUIER et Aurore JULIEN
Et grands-parents Jean-Pierre et Marie-Jo JULIEN.



Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés et aux parents !



Les enfants de Ste Croix reprennent le chemin de l'école :

Corentin, Hugo, Lucie, Rose et Yanis à Lasalle,
Aymeric, Enzo, Camille, Louanne, Maëla, Méryl et Morgane à St Jean du Gard et à St Etienne Vallée Française pour le collège.

Nous leur souhaitons à tous une bonne rentrée et une bonne réussite scolaire.



Collège St Etienne Vallée Française



Collège St Jean du Gard

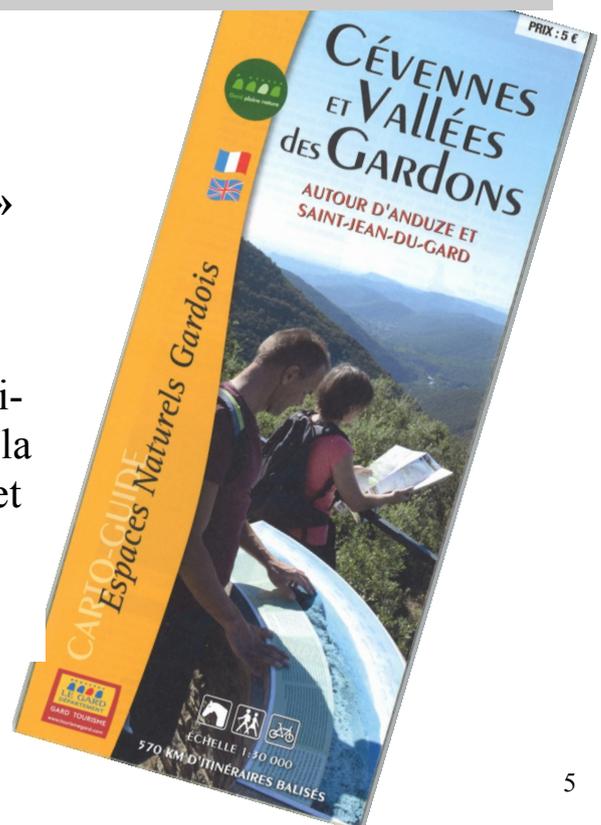


Ecole maternelle et primaire de Lasalle

Randonnées

Nouveau carto-guide
« **Cévennes et Vallée des Gardons** »
disponible à la vente
en mairie au prix de 5 €.

Si vous constatez un problème de balisage ou d'entretien merci de prévenir la mairie qui reste le contact privilégié et qui fera le lien avec l'Agglo.





Samedi 13 octobre

20h30

Le Jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

Au programme : balades nocturnes, observations des étoiles, sorties nature et extinctions des lumières.

Sainte Croix de Caderle est un village des Cévennes de moyenne montagne, sa situation géographique constitue une position idéale pour l'observation du ciel.

Dans le cadre de la manifestation "jour de la nuit", pour sa dixième édition, le Parc National des Cévennes et notre commune s'associent dans une soirée à la fois festive et pédagogique autour de la nuit.

[Le samedi 13 octobre à 20h30](#), l'ethnobotaniste Alain Renaux, qui réside dans le village, proposera un grand diaporama commenté intitulé :

"L'unité de l'univers : de la naissance de l'univers à la formation de la vie".

Ensuite, Alain nous montrera les principales constellations en ce début d'automne et contera les légendes qui s'y rapportent.



PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



JE M'INFORME
et je reste à l'écoute
des consignes des autorités
dans les médias et sur les
réseaux sociaux en suivant
les comptes officiels



**JE NE PRENDS PAS
MA VOITURE
ET JE REPORTE
MES DÉPLACEMENTS**



**JE ME SOUCIE DES
PERSONNES PROCHES,**
de mes voisins et des
personnes vulnérables



**JE M'ÉLOIGNE
DES COURS D'EAU**
et je ne stationne pas sur
les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS
Je m'abrite dans un bâtiment
et surtout pas sous un arbre
pour éviter un risque de foudre



**JE NE DESCENDS PAS
DANS LES SOUS-SOLS
ET JE ME RÉFUGIE
EN HAUTEUR, EN ÉTAGE**



**JE NE M'ENGAGE NI
EN VOITURE NI À PIED**
Pont submersible, gué, passage
souterrain... Moins de 30 cm d'eau
suffisent pour emporter une voiture



**JE NE VAIS PAS
CHERCHER MES
ENFANTS À L'ÉCOLE,**
ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle



J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

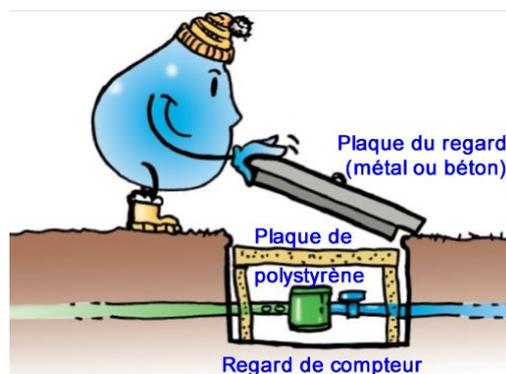
Ma mairie
112 ou **18** Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police

pluie-inondation.gov.fr #pluieinondation

Protection compteur d'eau

Pour isoler correctement votre compteur, s'il est situé en regard enterré non conçu pour protéger contre le gel, utilisez des plaques en polyuréthane ou de polystyrène extrudé.

Ne pas utiliser de matériaux absorbant l'humidité (paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, coquilles de polystyrène, etc.). Les plaques de polystyrène expansé sont très fragiles et les rongeurs en sont friands...



En cas d'absence prolongée,

n'oubliez pas de vidanger vos installations et de fermer votre alimentation.

La Poste Réclamations



Nous avons eu de nombreuses plaintes qui nous ont été adressées en mairie au sujet de la distribution du courrier sur la commune, et cette situation perdure depuis un certain temps maintenant.

Nous avions un facteur qui était efficace et qui prenait son rôle à cœur, mais malheureusement, il a été muté sur une autre tournée..

Nous comprenons que la charge de travail est importante pour les facteurs ruraux (distribution des colis et autres missions leurs sont demandés et le temps imparti reste le même) ainsi que la formation des remplaçants qui est faite très succinctement, d'où les erreurs commises lors de la distribution. Contrats de courte durée de 15 jours, ou plus, les remplaçants n'ont pas le temps de mémoriser les nombreuses boîtes et les subtilités de notre belle commune (même nom mais pas même famille, absence de boîte, etc)

Cette situation devient vraiment pénible pour tout le monde.

Nous avons fait remonter une nouvelle fois le message auprès du centre de la poste de Lasalle qui nous a rappelé qu'il fallait, et ce de manière individuelle, faire des réclamations à chaque erreur commise.

Pour ce, nous avons à notre disposition, plusieurs manières de procéder.

- Par écrit : Service consommateurs 99 999 LA POSTE
- Par internet : <http://www.laposte.fr/reclamation/creer/conso>
- Par téléphone : 3631

Il nous paraît important que chacun effectue cette démarche afin que la distribution du courrier revienne à la normale dans un proche avenir. (le nombre de réclamations augmente la chance de faire entendre notre demande : **cela permettra peut-être la désignation d'un facteur titulaire sur la commune.**)

Rappel

Pour faciliter la tournée du facteur
il faut une boîte aux lettres avec Nom et prénom le tout bien visible.

Projet Commune nouvelle : où en est-on ?

Réunion publique du samedi 30 juin 2018 :

Des échanges constructifs ont pu avoir lieu entre conseillers et administrés intéressés par l'avenir de leur commune.

En conclusion : le choix n'étant pas tranché (St Jean du Gard, Lasalle ou Thoiras et voisins), et le planning très court imposant de réaliser ce dossier en 2018 pour mise en place au 1^{er} janvier 2019 (délai imposé par la loi), ce dossier demande plus de temps pour approfondir le travail qui pourra se concrétiser sur le prochain mandat.

Lors du conseil municipal du 16 juillet 2018 :

Les conseillers présents ont donc pu délibérer comme suit, extrait du compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2018 :

« Le conseil municipal, à 2 abstentions (le maire et la 1^{ère} adjointe) et 6 Pour, DECIDE : de ne pas donner suite au projet de fusion pour l'année 2018 (délai trop court et nouveau territoire non choisi) avec les communes de Thoiras et de St Bonnet de la Salendrinque. »

Cependant il est impératif de continuer à travailler activement pour la mise en place d'une commune nouvelle après les élections municipales de 2020.

En espérant que les finances communales permettent de tenir jusque-là ...

Point finances

Une Lettre du Préfet en date du 04/09/2018 fait les constats suivants :

« Les efforts consentis depuis 2015 permettent de stabiliser les finances.

En conclusion, nous vous recommandons d'une part, de maintenir les efforts sur la section de fonctionnement, et d'autre part, de continuer à limiter le plus possible les dépenses d'investissement afin d'éviter tout emprunt supplémentaire».

Le 10/09/2018, une réunion en mairie avec la trésorerie avait pour objectif de faire un point sur les finances (budget principal et budget annexe de l'eau) de la commune :

Ces budgets permettraient un fonctionnement sur 2 à 3 ans et peu de marge de manœuvre avec la contrainte de rester très vigilant et de continuer les efforts.

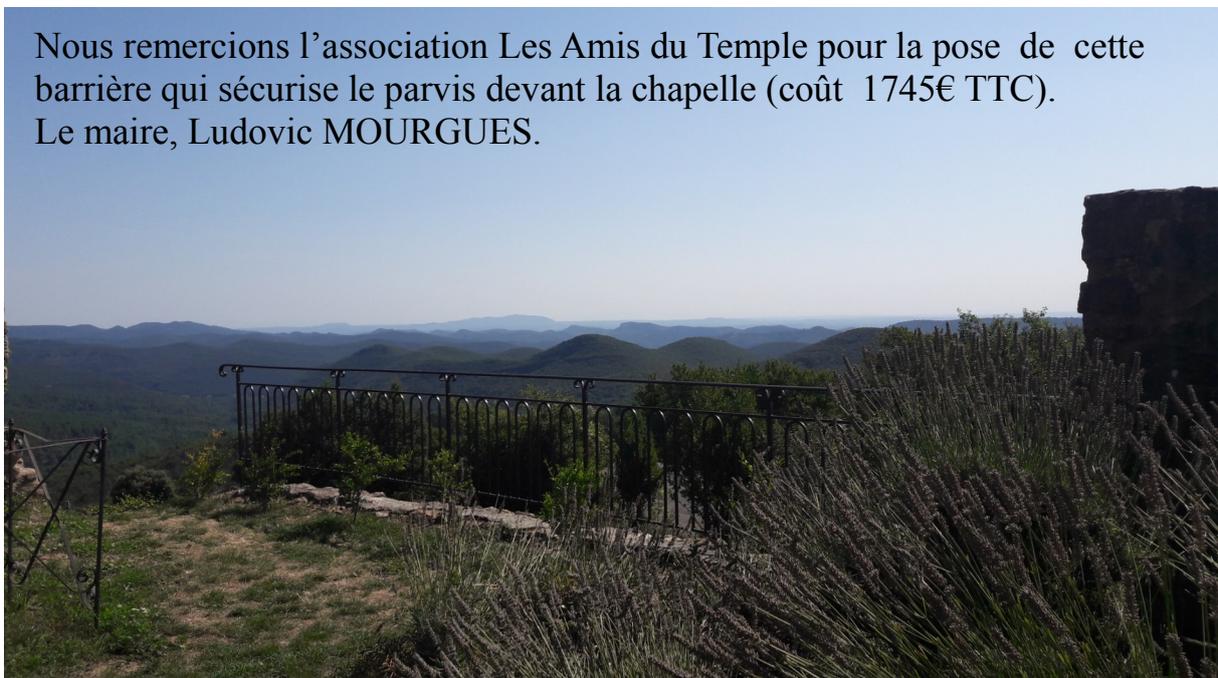
Les Amis du Temple

Trois concerts cet été au temple de Sainte-Croix-de-Caderle.

- ♦ **Le dimanche 1^{er} juillet à 17h** : Nous avons eu un grand plaisir à écouter la chorale du *Club Amitié Glycines* de Lasalle et *l'Ensemble vocal de la vallée de Valleraugue*. A ces deux ensembles s'était joint un trio de musiciens, Nicolas Bremond, Andreas Johannes et Françoise Malaizé. Une très belle fin d'après-midi et un grand merci à tous les participants.
- ♦ **Le vendredi 20 juillet à 20h 30** : très belle prestation du *Trio De Lutzia Sonorum*, a capella. Aurore Delighazarian, Cecilia Simonet et Virginie Ardaen ont conquis le public nombreux – plus de quatre-vingt personnes : une soirée principalement dédiée à l'Occitanie mais aussi au-delà. Trois voix exceptionnelles qui ont merveilleusement donné vie à cet écrin rare que représente la chapelle... et pour couronner le tout, vers 22h 30 – 23h, un orage a rajouté une forme de solennité à ce moment d'enchantement.
- ♦ **Le samedi 4 août à 20h 30** : c'était au tour de Séverine Pantel, à la harpe et Nicolas Munoz, au violoncelle, de conquérir un public un peu moins nombreux (55 personnes) mais satisfait d'entendre les œuvres de Piazzolla, Caccini, Saint-Saëns, Bignone... Encore une très belle soirée et une grande communion entre musiciens et public.

Violette Auriol

Nous remercions l'association Les Amis du Temple pour la pose de cette barrière qui sécurise le parvis devant la chapelle (coût 1745€ TTC).
Le maire, Ludovic MOURGUES.



La Festo del País

Si Sainte Croix m'était conté, ce serait en couleur par la beauté des paysages qui à chaque virage conduit à la rêverie et à l'évasion...

On imagine l'émerveillement de ceux qui ont parcouru les sentiers de la randonnée pédestre du 10 juin.

Si Sainte Croix m'était conté, ce serait une histoire qui a traversé les siècles laissant de son passé le temple...

On imagine l'émerveillement de ceux qui l'ont visité pour la première fois le 10 juin.

L'Association La Festo del País remercie toutes les personnes qui ont participé :

- à la randonnée pédestre,
- à la visite guidée par Pierre Valette,
- au repas.

C'est dans la bonne humeur que s'est déroulée cette journée, ce fut l'occasion d'échanger avec ceux que l'on ne fait souvent que croiser.

Lors de l'après-midi récréative pour les enfants, il n'y a eu aucun perdant (et oui ils sont forts nos petits cévenols) ils sont tous repartis avec une pochette surprise.

Le lapinodrome a toujours autant de succès auprès des petits et des grands...

**Vous avez des idées pour des futures manifestations,
n'hésitez pas à nous les communiquer dans
la boîte aux lettres de la mairie
ou à jean-francois.aury@orange.fr.
Nous démêlerons tout cela lors de
notre prochaine réunion.**

Présidente de l'association, Martine Aury.

Saison estivale 2018

La saison estivale se termine, et s'est très bien passée !
Un grand merci à la conseillère municipale, Nicole VERDIER qui tout au long de cette saison a géré les différentes manifestations et locations de salles par sa présence (ouverture, fermeture, état des lieux, remise des clés...etc) .
Différentes associations sont intervenues afin d'animer les journées ou soirées de la commune, nous les remercions toutes pour leur investissement.

Association Bouillon Cube samedi 14 juillet 2018

Salle comble pour LA ROUTE DE LA VOIX

L'association Bouillon cube et l'artiste Piers Faccini s'associent depuis huit ans pour proposer la route de voix : des concerts acoustiques dans des lieux choisis pour faire résonner les voix et les cordes. Cette série de concerts a commencé en 2011 avec une volonté de Piers de faire vivre en musique des lieux exceptionnels du patrimoine régional, en particulier les églises romanes connues pour leur acoustique extraordinaire.

Les concerts de la route de la voix, sont l'occasion pour Piers de ramener au pays des amis, des artistes exceptionnels qu'il a croisés au cours de ses nombreuses tournées, et une chance pour nous de découvrir des musiciens qui jouent souvent pour la première fois dans la région.

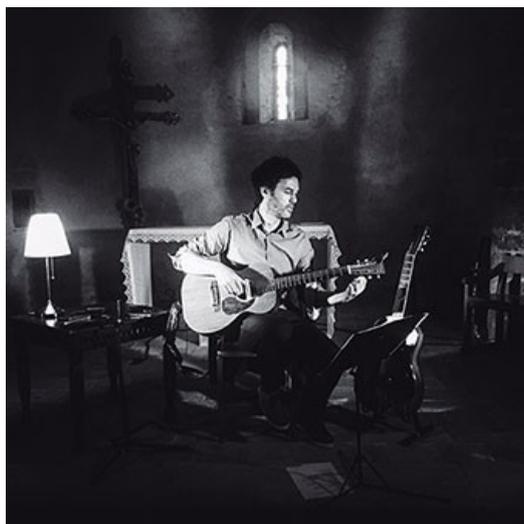
La route de la voix a déjà donné lieu à des rencontres merveilleuses comme avec le griot malien Badje Tounkara à l'église romane de Salinelles ou le Tunisien Jasser Haj Youssef à Soudorgues ou encore le tout premier concert en France de la jeune brésilienne Dom la Nena dans une clairière de la Grange.

La route de la voix c'est une opportunité pour l'artiste et son public de créer une intimité, de partager une expérience autour de la vibration de la voix pour une rencontre qui va bien au-delà d'un simple concert.

Les lieux magiques en acoustique totale, sans sono ni micro, un public qui fait vivre cette rencontre et quelque chose qui s'efface... reste alors juste la musique et le souvenir !

Association Bouillon Cube

samedi 14 juillet 2018



BIOGRAPHIE PIERS FACCINI

Se jouer des frontières musicales est un art à part entière pour Piers Faccini, qui puise depuis toujours son inspiration à la lisière des cultures et des langues. Le singer-songwriter italo-britannique – et français d'adoption – fait partie de ceux qui, d'emblée, ont trouvé leur voix et n'en ont pas dévié. Œuvre d'une impressionnante maturité, *Leave No Trace* avait posé en 2004 les fondations d'une écriture rétive à tout maniérisme, mais capable de concilier dans un même élan les traditions les plus éparses. Sur son cinquième album – chanté en français et en italien le temps de deux titres – c'est à l'exploration d'une géographie plus secrète qu'il se livre. Et pour y parvenir, il a dû se plier à une exigence ignorée de la plupart de ses contemporains. L'authenticité, Piers Faccini n'en a cure. Lui n'est en quête que d'une chose : la vérité de son art et de sa pratique. Et plutôt que de faire étalage de ses moyens considérables, il a choisi de déposer les armes et de s'y frotter seul, dans son mazel aménagé en home studio sur les contreforts des Cévennes. Plus dépouillées que jamais, ces dix chansons d'amour sont avant tout l'œuvre d'un plasticien qui, plutôt que d'élargir sa palette, a choisi d'approfondir son nuancier pour faire émerger les motifs premiers de son œuvre. Les compositions s'arc-boutent sur des guitares acoustiques et la contrebasse de Jules Bikoko, tandis que la Brésilienne Dom La Nena prête son violoncelle et sa voix à une poignée de titres. Faccini reste toutefois l'homme-orchestre de cette affaire où piano, harmonium et kora offrent un délicat contrepoint à une électronique discrète. « *I was the skin for your thorns the pale light for your bloom* » (J'étais la peau de tes épines, la pâle lueur de ta floraison) chante le narrateur de *Black Rose* : d'une intimité troublante, presque radicale, le ton est donné. Après avoir rêvé pendant des années de produire une série de chansons dont la seule raison d'être serait leur absolue nécessité, Piers Faccini savoure aujourd'hui la liberté de n'avoir à répondre à personne d'autre qu'à lui-même pour la première fois de sa carrière : *Between Dogs And Wolves* sort chez Beating Drum, son tout nouveau label. Pour ses admirateurs de longue date, ce travail d'épure quintessencie une écriture à la riche austérité. Pour qui ignore tout de sa musique, c'est aussi la plus généreuse des introductions.

Livre d'or 2018

Lise BORDARIER Vendredi 17/08/2018
de Lasalle et Montpellier
— Superbe —

MW bliki NYC

Papa et Ké'ké' (09) ! Joyeux!
de groetjes uit nederland ♥
Uena ♥ 
kusjes bisoe

22/8 Une fête pour les yeux, les oreilles et l'âme,
merci pour cette occasion d'y passer
quelques moments de ressourcement.
Salutations de Bruxelles 

Eliott S
Très belle rénovation
Juliette
Rendons grâce à Dieu!

Q, 25.8.2018

Le Groupe Avesonne 2018 est passé dans ce
beau lieu. Juillet 2018.

9.07.2018
merci de laisser cette magnifique petite église
qui respire la paix ouverte après une jolie randonnée
au Mont Brion, c'est la récompense. Katy

C'est toujours avec le même plaisir
que nous venons faire notre pèlerinage ici.

Encore une année de passée avec
des changements... Mye nouvelle vie...

Bonne chance à mes quatre petites filles...

Trancine le 8 Juin 2018
d'Annabaque

Livre d'or 2018

Superbe paysage, magique
Gaby Belgique

David et Bonnie USA 6.6.18

Magnifique Chapelle bien entretenue
Bonne chance
Nicole le 9/6/2018

se laisser aller à contempler
ce que la nature nous offre.

Brigitte et Pierre-Louis Metz

Lieu de recueillement magnifique...

Paris.

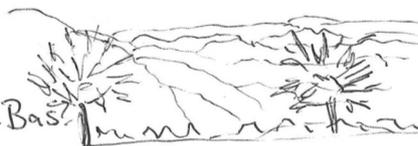
Un lieu splendide et
de doux recueillement.
Flo Meudon

Famille Chevrot Super!
78 Versailles

3-8-2018

Toujours
cette place
me réjouit
Doucement
avec Silence
mon Ame se repose

Ille
Pays-Bas



Caderle

Magnifique lieu ! Thibault et Naida.
Bulle

Très belle chapelle 4/8/2018
Thouine et Anouaie

magnifique chapelle et très beaux dby ~~trouver~~
votre visite avec bénisse 22.14 où l'on peut y
découvrir le monde de Dieu. Visé le 21.08.2018

Très beau dans son simple appareil - le donnant du
roman favorise l'élevé vers l'Un -

"Une petite merveille!"

Merci pour ce lieu!

Que le Seigneur bénisse ce hameau
Armand le 8.08.18

Belle découverte. le 20/08/2018
François et Sylvain

Superbe ! + merci le 11/08/2018

Conseil municipal du 06.04.2018

L'an deux mille dix huit, le six avril à dix neuf heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : CARON Olivier, DEJEAN Christian, LAFONT Ginette, MARTIN Jacqueline, MAZEL Marcelle MOURGUES Ludovic, SALATHE Louise et VERDIER Nicole.

Absent : GRANIER Pierre

Absents excusés : DEJEAN Clément, ROUSSET Charly.

Secrétaire de séance : la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.

Le secrétaire de séance désigné ce jour est Jacqueline MARTIN.

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Lecture est faite du compte rendu du conseil municipal du neuf mars deux mille dix huit, par le maire et adopté à l'unanimité.

Les conseillers présents lors de ces conseils municipaux adoptent le compte rendu à l'unanimité.

Introduction du maire :

- **Suppression de la question 9** qui ne pourra pas être traitée à ce conseil, le comité technique du centre de gestion n'ayant pas eu lieu.

- **Rajout à l'ordre du jour** question 9 : CUB BONZON.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable au rajout de cette question.

- **Présentation des ouvrages** « L'histoire des mas de Ste Croix de Caderle depuis le XIV ème siècle jusqu'à nos jours » par Pierre VALETTE le Mardi 17 Avril 2018 à 20h00.

- **Conseil communautaire d'Alès Agglo** : pour information les taux applicables aux administrés de l'intercommunalité n'ont pas augmenté. Seul le processus du lissage a été appliqué.

Ordre du jour

1°/ **Compte administratif et compte de gestion M14 2017**

2°/ **Affectation de résultat M14**

3°/ **Compte administratif et compte de gestion M49 2017**

4°/ **Affectation de résultat M 49**

5°/ **Taux communaux 2018**

6°/ **Subventions 2018**

7°/ **Budget prévisionnel 2018 M 14**

8°/ **Budget prévisionnel 2018 M 49**

9°/ **Créations/suppressions postes**

10°/ **Débroussaillage,**

11°/ **Questions diverses.**

1°/ Compte administratif et compte de gestion M14 2017 : Les documents nécessaires aux votes de ce jour ont été envoyés aux conseillers avec la convocation de ce conseil municipal.

Ludovic MOURGUES, maire, présente le compte de gestion 2017, établi par le trésor public et le compte administratif 2017, établi par la commune.

La présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ces documents retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et

Conseil municipal du 06.04.2018

fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes : 78 120.12 €

Dépenses : 73 525.43 €

Excédent : + 4 594.69 €

Excédent reporté de 2016 : + 20 604.17 €

Excédent total de clôture : + 25 198.86 €

Section d'investissement

Recettes : 123.06 €

Dépenses : 12 548.04 €

Déficit : - 12 424.98 €

Excédent de 2016 : + 14 369.41 €

Excédent total de clôture : + 1 944.43 €

Excédent cumulé des deux sections : 27 143.29 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2017 adopté par délibération du conseil municipal du 14 avril 2017,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 présenté par la receveuse municipale,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune exécuté par Ludovic MOURGUES, Ludovic MOURGUES, ne prend pas part au vote, et sort de la salle,

Jacqueline MARTIN met au vote le compte de gestion et le compte administratif 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'approuver, le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 du budget principal M14 de la commune.

2°/Affectation de résultat M14 : Affectation du résultat suite au Compte Administratif 2017 sur le Budget Principal 2018 M14.

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats cumulés de clôture du budget M14 pour l'année 2017 :

Fonctionnement : Excédent total de clôture : + 25 198.86 €

Investissement : Excédent total de clôture : + 1 944.43 €

Au vu des résultats,

Considérant que la section d'investissement est excédentaire,

Ludovic MOURGUES, maire, propose, de ne pas affecter, une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2018 :

et de reporter, au budget 2018,

en section de fonctionnement au 002 (recettes) le montant de 25 198.86 €

en section d'investissement au 001 (recettes) le montant de 1 944.43 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

D'accepter la proposition de Ludovic MOURGUES,

De ne pas affecter de résultat de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2018.

Conseil municipal du 06.04.2018

3°/ Compte administratif et compte de gestion M 49 2017,

Ludovic MOURGUES, maire, présente le compte de gestion 2017, établi par le trésor public et le compte administratif 2017, établi par la commune.

La présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ces documents retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement

Recettes : 17 912.25 €

Dépenses : 17 704.78 €

Excédent : + 207.47 €

Excédent reporté de 2016 : + 31 806.41 € (- 7588.47 affectation) =

Excédent total de clôture : + 24 425.41 €

Section d'investissement

Recettes : 19 358.49 €

Dépenses : 9 458.37 €

Excédent : + 9 900.12 €

Excédent reporté de 2016 : - 7 588.47 €

Excédent total de clôture : + 2 311.65 €

Excédent cumulé des deux sections : + 737.06 €.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2017 adopté par délibération du conseil municipal du 14 avril 2017,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 présenté par la receveuse municipale,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune exécuté par Ludovic MOURGUES,

Ludovic MOURGUES ne prend part au vote, et sort de la salle,

Jacqueline MARTIN met au vote le compte de gestion et le compte administratif 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'approuver le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2017 du budget de l'eau M49.

4°/ Affectation de résultat M49 : Les articles L.2311-5, R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats. L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement. Les résultats cumulés de clôture du budget M49 pour l'année 2017 :

Fonctionnement : Excédent total de clôture : 24 425.41 €

Investissement : Excédent total de clôture : 2 311.65 €

Au vu des résultats, considérant que la section d'investissement est excédentaire,

Ludovic MOURGUES, maire, propose de ne pas affecter une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2018.

et de reporter, au budget 2018,

en section de fonctionnement au 002 (recettes) le montant de 24 425.41 €

en section d'investissement au 001 (recettes) le montant de 2 311.65 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la proposition de Ludovic MOURGUES,

De ne pas affecter de résultat de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2018.

5°/ Taux communaux 2018 : Ludovic MOURGUES, rappelle les taux votés en 2017 soit : 18

Conseil municipal du 06.04.2018

Taxe d'habitation : 7 %
Foncier bâti : 4.90 %
Foncier non bâti : 57.63 %

Suite au travail d'élaboration du budget, le maire précise qu'il y a un réel besoin d'autofinancement, et pour arriver à équilibrer le budget il propose :

- Garder le taux constant soit de 7% pour la Taxe d'Habitation : car la réforme de l'état visant à exonérer au moins 80 % des ménages, se base sur le taux de 2017, si une augmentation intervient après 2017, tous les administrés imposés paieront la différence, ce qui irait à l'encontre de cette réforme.

- d'augmenter la Taxe Foncière Bâti de 4.9 % à 6.9 % (exemple pour 100 € payé en 2017, cela fera 103.20 € en 2018).

- de garder le taux constant soit 57.63 % de la Taxe Foncière Non Bâti.

Christian Dejean : fait part que les revenus agricoles sont en baisses ou stagnes, et que les taxes sur le bâti deviennent chères !

Ludovic Mourgues entend bien mais en tant que maire il agit pour la commune et essaye de maîtriser ce qu'il connaît.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : à 2 contre, 2 abstention et 4 Pour (voix du maire prépondérante).

D'appliquer les taux comme suit au 1^{er} janvier 2018.

Taxe d'habitation : 7 %
Foncier bâti : 6.9 %
Foncier non bâti : 57.63 %

6°/ Subventions 2018 : Le maire fait part des demandes de subventions de l'école de Lasalle et du collège de St Jean du Gard concernant des voyages scolaires. La commune est concerné par :

- **Ecole Lasalle demande de participation :**

1 maternelle : 25 €

2 primaires : 2x50 = 100 € TOTAL 125 € a verser à l'école de Lasalle.

- **Collège St Jean du Gard :**

Voyage en Angleterre des 6^{ème} et 5^{ème} : coût du voyage : 300 €/famille, participation libre de la commune.

4 x 50 = 200 € directement versé aux familles.

Le maire fait part que cette somme a été prévue au budget prévisionnel, propose de continuer la volonté de soutenir les familles et de participer comme indiqué aux voyages comme indiqué ci-dessus.

Jacqueline MARTIN étant directement concerné par ce vote, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, Décide à : 1 Abstention, 7 Pour, de verser 125 € à l'école de Lasalle,

et de verser 50 € par enfant aux familles dont les enfants participent au voyage en Angleterre du collège de St Jean du Gard.

7°/ Budget prévisionnel 2018 M14 : Ludovic MOURGUES, maire, présente, le budget principal M14 2018 comme suit :

Fonctionnement

Chap. 011 Charges générales : 21 559.00 €
Chap. 012 Charges de Personnel : 31 130.00 €
Chap. 014 : FNGIR : 9 223.00 €
Chap. 023 Virement à la section d'investissement : 6 754.57 €
Chap. 65 Autres charges : 11 950.00 €
Chap. 66 Intérêts des emprunts : 5 226.00 €
Chap. 67 Charges exceptionnelles : 1 120.00 €

Total dépenses : 86 962.57 €

Chap. 002 excédents reportés : 25 198.86 €
Chap. 73 Impôts et taxes : 37 962.36 €
Chap. 74 Dotations et participations : 17 999.00 €
Chap. 75 Autres produits : 5 700.00 €
Chap. 77 Mandats annulés : 102.35 €

Conseil municipal du 06.04.2018

Total recettes : 86 962.57 €

Investissement :

La section d'investissement est présentée par chapitre :

Chap. 16 Emprunts : 7 050.00 €

Chap.21 Immobilisations corporelles : 1 649.00 €

Total dépenses : 8 699.00 €

Chap. 001 report excédent : 1 944.43 €

Chap. 021 virement de la section de fonct. : 6 754.57 €

Total recettes : 8 699.00 €

Ginette Lafont demande si la commune aurait le droit de mettre en location l'atelier municipal ?

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Principal 2018 du budget M14 présenté par M. Ludovic MOURGUES, maire.

8°/ Budget prévisionnel 2018 M49,

M Ludovic MOURGUES, maire, présente le budget annexe M49 2018, par chapitres, comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Chap. 011 Charges à caractère général : 19 800.00 €

Chap. 012 Charges de personnel : 5 000.00 €

Chap. 023 Virement à la section d'investissement : 4 925.41 €

Chap. 68 Dotations aux amortissements : 10 000.00 €

Total dépenses : 39 725.41 €

Recettes

Chap. 002 excédents reportés : 24 425.41 €

Chap. 70 Ventes d'eau : 8 100.00 €

Chap. 77 Produits exceptionnels (quote part subvention) : 7 200.00 €

Total recettes : 39 725.41 €

Investissement

Dépenses

Cpte 1391 : amortissement : 7 200.00 €

Cpte 2156 : matériel spécifique : 10 037.06 €

Total Dépenses : 17 237.06 €

Recettes

Cpte 001 : Excédent reporté : 2 311.65 €

Cpte 021 vir. de la section de fonct. : 4 925.41 €

Cpte 28156 amortissements : 10 000 €

Total recettes : 17 237.06 €

Le maire précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs de l'eau.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2018 du budget de l'eau M49 présenté par M. Ludovic MOURGUES, maire.

9°/ CUB Bonzon Lucas : Le maire fait part que M Bonzon Lucas a déposé son CUB en mairie, Le maire propose comme convenu lors du dernier conseil municipal du 09 mars 2018, de délibérer favorablement au projet mentionné dans le CU.

VU l'Article L111-1-2 code de l'urbanisme

Modifié par LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 - art. 25

Abrogé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art. 12

I.-En l'absence de plan local d'urbanisme ou de carte communale opposable aux tiers, ou de tout document d'urbanisme en tenant lieu, seuls sont autorisés, en dehors des parties

Conseil municipal du 06.04.2018

actuellement urbanisées de la commune :

4° Les constructions ou installations, sur délibération motivée du conseil municipal, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publiques, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L. 110 et aux dispositions des chapitres V et VI du titre IV du livre Ier ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application.

Considérant : Démographie : La population de Sainte Croix est constituée à environ de 46 % de plus de 60 ans. Le dernier dossier similaire (d'une construction avec un Permis de Construire et installation d'une famille en résidence principale) s'est installé en 2010 (un couple avec 4 enfants).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Soutien ce projet de construction, par Mr Bonzon Lucas et Mme Pic Elsa, d'une habitation familiale à l'année, sur la parcelle section A2 numéro 485 de la commune de Sainte Croix de Caderle qui servirait grandement les intérêts de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population. En outre, cette installation ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages (projet hors zone natura 2000) , à la salubrité et à la sécurité publiques, et elle n'entraîne pas un surcroît important de dépenses publiques.

10 ° Débroussaillage : Le maire fait part que le préfet du Gard par lettre du 26 janvier 2018 a fait un rappelle sur le sujet des Obligations Légales de Débroussaillage auprès des maires du Gard.

En effet il rappelle que l'article L.134-7 du code forestier confie au maire le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler et demande l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le préfet demande au maire de mettre en place une stratégie de contrôle et de diffuser auprès de la population l'information sur les obligations légales de débroussaillage. Le maire propose de diffuser l'information sur l'Obligation Légale de Débroussaillage par le bulletin municipal, affichage dans les panneaux municipaux. Il propose un plan d'action concernant les contrôles : il va faire le tour des mas isolés concernés par cette obligation et informer directement les propriétaires.

11° Questions diverses

Réunion avec le maire de Lasalle/ commune nouvelle : Christian Dejean présente ses excuses auprès du maire et de la 1^{ère} adjointe pour ne pas avoir été présent à cette rencontre.

Ludovic Mourgues précise que suite à cette entrevue un compte rendu est en cours et sera diffusé auprès des conseillers.

A ce sujet, le maire rappelle :

- la rencontre à Corbès ce lundi 09 avril à 17h00, en présences des élus de Thoiras, Corbès, St Bonnet et Ste Croix et des représentants de l'état.
- une réunion de travail va être fixée début mai avec les conseillers de Ste Croix de Caderle.

La séance est levée à 21h10.

Conseil municipal du 16.07.2018

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du vendredi 06 juillet 2018 à 20h30, le conseil municipal, conformément à la loi, sur convocation de M Le maire qui leur a été adressée par mail en date du lundi 09 juillet 2018, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni, sans obligation de quorum, le Lundi 16 juillet 2018, à dix heures, sous la présidence de M le Maire.

Étaient présents : CARON Olivier, GRANIER Pierre, MARTIN Jacqueline, MOURGUES Ludovic, SALATHE Louise et VERDIER Nicole.

Absents excusés : DEJEAN Clément pouvoir à CARON Olivier, LAFONT Ginette pouvoir à VERDIER Nicole,

Absents : DEJEAN Christian, MAZEL Marcelle et ROUSSET Charly,

Secrétaire de séance : la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.

Le secrétaire de séance désigné ce jour est **Pierre GRANIER.**

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Vote des comptes rendu du Vendredi 06 avril 2018 et du vendredi 06 juillet 2018. Les conseillers présents lors de ces conseils municipaux adoptent les comptes rendus à l'unanimité.

Introduction du maire :

- **Fermeture secrétariat :** Congés annuels de la secrétaire du jeudi 23 août au Lundi 03 septembre 2018 inclus.

- **Journée du Patrimoine Samedi 15 et Dimanche 16 septembre 2018 :**

Le maire, considérant la réussite des journées du patrimoine l'année dernière avec l'exposition sur les vers à soie, proposait une animation sur le même principe autour de la Châtaigne, patrimoine local, exposition, présentation par un technicien, souvenir de cultivateur et visite d'une clède...

Il a pensé à Christian DEJEAN afin de pouvoir utiliser son réseau professionnel. Pour le moment il n'a pas eu de retour sur la possibilité d'organiser quelque chose. Christian DEJEAN étant absent, Louise SALATHE propose de le contacter sur ce sujet.

- **Séminaire Alès Agglo : mercredi 18 juillet 2018 à 9h :** Objet : "Assainissement et eau potable : point d'avancement et orientation"

Le maire propose au délégué du SIAEP Olivier CARON de s'y rendre ensemble.

Ordre du jour

1°/ Don

2°/ Convention service de médecine Centre de Gestion du Gard,

3°/ Convention Fibrage du NRA ZO de Ste Croix

4°/ Décision Modificative n° 1 budget M 14 2018,

5°/ Décision Modificative n° 1 budget M 49 2018,

6°/ Création de poste suite à avancement de grade,

7° Création de poste suite à modification de temps de travail,

8°/ Projet fusion de communes

9°/ Questions diverses

1°/ DON : Le maire fait part que Mme MEZEI Catherine et Mme BOLLE Annick filles de M et Mme BOLLE Pierre ont souhaité faire un don de 70 € à la commune suite à la mise à disposition de l'accès à la salle polyvalente le jour de l'ensevelissement de leur mère Mme Christiane BOLLE.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

d'accepter ce don de 70 € et remercie sincèrement la famille pour ce geste.

Le chèque sera encaissé à l'article 7713 « libéralité reçue » en section de recettes de fonctionnement sur le budget principal.

2°/ Convention service de médecine Centre de Gestion du Gard : Le centre de gestion du Gard est un établissement public administratif qui réunit des compétences en matière de régularisation statutaire et d'assistance aux collectivités dans le domaine des ressources humaines au sens large du terme, il gère notamment les carrières des agents de la fonction publique territoriale. Depuis le 1er janvier 1994 un service de médecine du travail

Conseil municipal du 16.07.2018

a été mis en place au sein du centre de gestion mais la pénurie de médecins de prévention a occasionnée des difficultés de prise en charge. De ce fait la cotisation forfaitaire basée sur le taux de 0.82 € de la masse salariale n'a pas été réclamé aux collectivités pour lesquelles le service n'a pas pu être entièrement rendu. La visite médicale a alors été facturée à hauteur de 50€ sur les visites ponctuelles. En date du 2 mars 2018, le conseil d'administration a délibéré pour une augmentation tarifaire de 5€ pour le paiement à la visite. De ce fait une nouvelle convention qui prendra effet au 1er juillet 2018 doit être signée entre le Centre de Gestion et la collectivité. Une équipe constituée de 2 infirmiers, 2 médecins à temps non complet et une référente handicap a été créée.

Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à M le maire, pour signer les documents afférant à cette convention.

3°/ Convention Fibrage du NRA ZO de Ste Croix de Caderle : Le 30 mars dernier Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT Vice-présidente du Conseil Départemental déléguée à l'aménagement numérique du territoire, accompagnée des services du Département et des entreprises chargées du projet, a tenu une réunion en mairie de Ste Croix de Caderle en présence de Monsieur le Maire et des élus de la commune, pour présenter l'avant-projet sommaire de l'opération de fibrage du NRA-ZO de la commune qui va être réalisée par le Département. Les travaux qui vont être réalisés consistent à déployer un câble de fibres optiques depuis le NRA (central alimenté en fibre optique) situé sur la Commune de Lasalle jusqu'au NRA-ZO situé sur la commune de Ste Croix de Caderle. Ainsi, ce sont près de 9 000 mètres linéaires de câble de fibres optiques qui seront posés soit en souterrain chaque fois que ce sera possible, soit en aérien sur le réseau électrique ou téléphonique. Les travaux seront réalisés en 2018 et, après un délai réglementaire de 2 mois, les opérateurs pourront utiliser le réseau et ainsi permettre aux habitants de bénéficier du haut ou très haut débit. Le maire fait part que la commune fait partie des 17 communes du Gard prioritaires.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne pouvoir à M le maire pour signer les documents afférant à cette convention.

4°/ Décision Modificative n° 1 budget M 14 2018, : Les factures de la borne incendie de 2 722.13 € (remplacement à la gare) et le logiciel JVS Mairistem 1698.14 € doivent être réglées en section d'investissement sur le budget principal cependant les montants n'ont pas été prévus au budget initial suite aux difficultés financières qui ne laissent pas de marge pour l'investissement. En accord avec le trésor public la facture du logiciel JVS Mairistem va être répartie en deux, moitié sur le budget principal et moitié sur le budget de l'eau soit 849.07 € TTC, afin de minimiser l'impact financier sur l'investissement du budget principal. Le chapitre 20 a un besoin de 849.07 €
Le chapitre 21 (au budget prévisionnel 1649€ reste 2722.13 – 1649 =) un besoin de 1 073.13 €. Soit un total de 1922.20 €.

Il convient donc de faire un virement de crédit de la section de fonctionnement à la section d'investissement comme suit :

- Comptes dépenses

Dépenses Investissement chapitre 21 article 2156 : + 1 073.13 €

Dépenses Investissement chapitre 20 article 2051 : + 849.07 €

Dépenses Fonctionnement chapitre 023 : + 1 922.20 €

Dépenses Fonctionnement chapitre 011 article 6288 : - 1 922.20 €

- Comptes recettes

Recettes Investissement chapitre 021 : + 1 922.20 €

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder, au vote de crédits supplémentaire comme indiqué ci dessus sur le budget principal de l'exercice 2018.

Pour information suite à la déclaration du sinistre l'assurance Groupama rembourse à hauteur de 2067.70 € TTC soit reste à charge de la commune 654.42 € TTC.

5°/ Décision Modificative n° 1 budget M 14 2018, : Afin de partager les frais du logiciel de comptabilité, le maire propose en accord avec le trésor public de partager le coût entre le budget principal et le budget annexe de l'eau : le besoin est de 849.07 € au chapitre 20, il convient donc de procéder au virement de crédits suivant :

Conseil municipal du 16.07.2018

Crédits à ouvrir :

Dépenses d'investissement chapitre 20 article 2051 concessions et droits : + 849.07

Crédits à réduire :

Dépenses d'investissement chapitre 21 article 2156 matériel : - 849.07 €

Le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder, au vote de crédits supplémentaire comme indiqué ci dessus sur le budget annexe de l'eau de l'exercice 2018.

6°/ Création de postes suite à avancement de grade : Le Maire, rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis favorable de la commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion en date du 27 mars 2018,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 juin 2016,

Considérant la nécessité de créer :

1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 15h par semaine en raison l'avancement de grade de l'agent,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe, permanent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 16 juillet 2018,

Filière : Administrative,

Grade : d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 15h

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 64 111.

7° Création de poste suite à modification de temps de travail : Le Maire, rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 09 février 2007,

Considérant la nécessité de créer :

1 emploi d'adjoint technique territorial, en raison de la modification du temps de travail,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de 1 emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 16 juillet 2018,

Filière : Technique,

Grade : Adjoint technique territorial à 12h00/35

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 64 111.

8°/ Projet fusion de communes : Le maire fait part des informations suivantes : Une réunion publique s'est tenue le samedi 30 juin 2018 à 17h (invitation faite à la population par le Crucicaderlien spécial distribué le 11 juin) pour informer sur ce dossier.

La population de Sainte Croix a échangé avec les élus sur des questions tel que :

Conseil municipal du 16.07.2018

Proximité, Etat civil, Personnel, Ecole, EPCI (Ales Agglo/Causse Aigoual Cévennes)
Représentativité

Les élus ont pu répondre à toutes les questions (grâce au travail fournis par les élus et à la réunion avec la sous-préfecture à Corbès).

Au cours des discussions, l'évidence a montré la particularité de notre commune : qui peut être découpée soit vers St Jean du Gard, vers Lasalle (voisins directs) et aussi vers Thoiras (schéma eau potable) en fonction des habitudes de chacun (et les supports de cartes montrent bien la géographie et la situation de notre commune par rapport à nos voisins et par rapport à Causse Aigoual Cévennes-Ales Agglo).

Ste Croix est une commune rurale avec aussi des actifs travaillant sur le bassin d'Alès.

Le Cadre de vie de notre commune attire (visite temporaire ou demande permanente).

Projection et avenir : Ruralité (agriculture élevage et maraichage) à maintenir et Tourisme (Gites, randonnées, ...) à développer.

La population a bien compris que ce dossier était imposé par nos finances difficiles (il faut attirer des entrepreneurs mais l'éloignement pénalise...).

En résumé : Le choix « avec quelles communes » n'étant pas tranché, et le planning très court imposant de réaliser ce dossier en 2018 pour mise en place au 1^{er} janvier 2019 (2019 interdit car année pré-électorale). Ce dossier demande plus de temps pour approfondir le travail, faire le choix vers quelles communes. Il pourra se concrétiser sur le prochain mandat, à partir de 2021. Pour ces raisons, le maire propose de ne pas donner suite au projet de fusion pour 2018 concernant le regroupement avec Thoiras et St Bonnet de la S. (seules communes favorables à continuer le projet d'une commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019).

Le conseil municipal, à 2 abstentions (le maire et la 1^{ère} adjointe) et 6 Pour, DECIDE de ne pas donner suite au projet de fusion pour l'année 2018 (délai trop court et nouveau territoire non choisis) avec les communes de Thoiras et de St Bonnet de Salendrinque.

Louise SALATHE : demande si le fait de mettre en pause le projet n'empêche pas de continuer à travailler sur le projet ? Ludovic MOURGUES : fait part qu'il est même impératif de continuer à travailler activement pour la mise en place d'une commune nouvelle après les élections de 2020. Le choix est d'abord : avec qui ?

Pierre GRANIER demande le temps de mise en place ?

Ludovic MOURGUES fait part qu'une année semble correct, après le choix, le côté administratif devra être travaillé (budgets, personnels, etc...).

9°/ Questions diverses

Ales agglo : conseil communautaire du 28 juin 2018

- Loi des Finances : Contractualisation avec l'Etat (Délibération 17)

L'Etat impose un taux d'évolution annuel maximum concernant les dépenses de fonctionnement soit pas plus de + 1,20 % (si signature du contrat entre Etat et l'agglo) ou 1,05 % (si pas de signature). En cas de dépassement au niveau des dépenses réelles de fonctionnement fixé dans le contrat, le préfet proposera le montant de la reprise financière dont le montant sera égal à 75 % de l'écart en cas de signature du contrat et (100 % en cas de refus de signature du contrat) Le service finances d'Alès Agglo a préparé un document annexe à la convention qui fait part des exceptions à négocier avec l'Etat. Réactions dans l'assemblée d'Alès Agglo : mise sous tutelle de l'état, atteinte aux libres arbitres des collectivités locales. Vote à l'unanimité pour que le président signe la convention avec l'Etat.

- Approbation actualisation du Projet de Territoire (Délibération 18) :

Suite à la création de l'agglo à 73, Le Projet de Territoire devait être actualisé.

Ce projet s'intitule "Innovation - Audace - Image" qui se décline en 3 axes stratégiques :

Axe 1 - Favoriser l'emploi et les activités économiques,

Axe 2 - Améliorer la qualité de vie,

Axe 3 - Développer [es solidarités sociétales et territoriales.

La suite du processus est d'engager l'étape de programmation, de quantification, de chiffrage avec un « programme pluriannuel d'investissement » dans le cadre des prochains budgets communautaires,

De confier son évaluation à la Commission Communautaire « suivi évaluation », qui soumettra son rapport annuel en Conseil de Communauté.

Ce nouveau de Territoire a été voté à l'unanimité

Le résultat de cette actualisation de projet de territoire montre un changement de l'Agglo

Conseil municipal du 16.07.2018

depuis le 1 janvier 2017 (passage à 73).

- Certificat d'Urbansime : Projet de M et Mme Bonzon Lucas : La commune avait pris une délibération au vu des 4 critères du 4° de l'art.L111-4 du code de l'urbanisme, déroga-taire pour ce projet. La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels a examiné cette délibération (réunie le 24 mai 2018 à Nîmes) à savoir :

L'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population com-munale, Ne pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, Ne pas porter atteinte à la salubrité et à la sécurité publique, Ne pas entraîner un surcoût important de dépenses publiques.

Lors de la commission le maire a expliqué :

- qu'il s'agit de l'installation d'un jeune couple travaillant dans le médical à Montpellier ce qui est favorable à la stabilisation de la population de la commune qui compte 119 habi-tants.

- que le projet ne portera pas atteinte à l'environnement car il est situé hors de l'emprise de la zone Natura 2000.

- Qu'il est conforme aux règles de sécurité et salubrité publique et desservi par les réseaux d'eau potable et électrique et il existe un poteau incendie à proximité (sécurité contre les incendies).

- que le projet sera sans impact sur les finances publiques.

- Cependant les caractéristiques de l'habitation projetée et son insertion paysagère ne sont pas connues à ce stade.

Pour la commission, tous les critères ne sont pas remplis formellement notamment en ce qui concerne l'insertion paysagère et donc l'impact du projet sur la sauvegarde des paysa-ges. Néanmoins, la CDPENAF pourrait se prononcer ultérieurement favorablement à la présentation d'une nouvelle délibération motivée de la commune annexée à un permis de construire qui comporterait des éléments d'appréciation plus éclairants sur le projet et son insertion dans le paysage. En conclusion, la commission donne :

Un avis conforme défavorable à l'unanimité sur la délibération motivée

Retour du CU avec AVIS DEFAVORABLE de la DDTM, qui a suivi l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels.

En conclusion : 1 point non jugé (insertion paysagère) sur les 4 points de la délibération, nous pouvons interpréter que les 3 autres points étaient favorables. La CDPENAF laisse la possibilité de se réunir sur une nouvelle délibération (lors d'un dépôt de Permis de Cons-truire). La suite du dossier est soumise au choix de Mr et Mme Bonzon Lucas.

S'il décide de continuer et donc de déposer un Permis de Construire, la maire lui a proposé d'aller voir au préalable le CAUE pour se faire conseiller sur l'insertion paysagère (avant de travailler sur le PC).

- Formation Intervention à proximité des réseaux (AIPR) : cette formation est obligatoi-re pour les agents intervenants sur du réseau public, l'employé communal a passé cette formation professionnelle le vendredi 15 juin, avec succès. Le montant total est de 222 € TTC, ce coût a été partagé en deux avec la mairie de Vabres, l'agent bénéficiant de la for-mation pour les deux communes.

- Recensement de la population 2019 : le recensement des habitants de la commune au-ra lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. L'Insee demande que la commune nomme par arrêté municipal le coordonateur communal, responsable de la préparation, de la réali-sation de la collecte. En date du 25 juin 2018 le maire a nommé la secrétaire de mairie, Magali SENEAL. Un agent recenseur devra être recruté pour la mission. Le maire s'est rendu à une réunion d'information pour les élus le mardi 26 juin de 09h30 à 12h00 orga-nisée à Nîmes par l'INSEE.

- Passage à la dématérialisation des actes administratifs : La commune a signé une convention avec la préfecture afin de mettre en place la transmission des actes dématériali-sés (délibérations, arrêtés, documents budgétaires). Cette prestation demande un coût supplémentaire en charge de fonctionnement à la charge de la commune pour l'installation d'un certificat électronique valable 3 ans soit 552 € TTC. La signature électronique du mai-re est donc en place pour les transmissions de la comptabilité au Trésor Public et pour les

Conseil municipal du 16.07.2018

actes via le serveur Ixchange2. La secrétaire a été formée pour cette nouvelle procédure.

- Relevé des compteurs d'eau : Le maire fait part que le relevé des compteurs d'eau se fera comme chaque année au mois de septembre. Il demande aux propriétaires de maintenir l'accès au compteur propre.

- Opération Tranquillité Vacances : Formulaire disponible en mairie a déposé en gendarmerie.

- 17^{ème} Rallye régional des Camisards : Samedi 22 septembre 2018 (liaison sur Ste Croix idem parcours 2017). Avis du maire : Favorable

- Barrière à la chapelle : L'association Les Amis du Temple a proposé et a demandé l'autorisation à la commune de sécuriser l'enceinte à l'entrée de la chapelle. Le maire a évoqué cette proposition aux conseillers réunis le 04 mai 2018 en réunion de travail en présentant le projet : un devis d'un montant de 1 745 € TTC pour un garde-corps en fer forgé (dessin et couleur inspirés des gardes corps des sépultures voisines). Globalement, cette proposition a reçu un avis favorable. Ces travaux seront totalement pris en charge par l'association (prévu pour cet été 2018). Le conseil municipal remercie l'association pour cette démarche.

- Participation La Festo del País : Le maire remercie l'association pour sa participation de 100 €, (participation aux frais : eau, électricité, entretien, mise à disposition local pour stockage matériel).

Tour de Table :

Concert du samedi 14 juillet 2018 : avec Piers Faccini « La Route de la voix » organisé par l'association Bouillon Cube. Nicole VERDIER présente pour accueillir les intervenants fait part que tout c'est bien passé, la chapelle était complète. Le maire remercie Nicole VERDIER pour sa participation en représentant la commune lors des locations des salles et des différentes manifestations. Pour information le parking restera éclairé pendant la saison estivale par sécurité.

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Lasalle (SIAEP) : Olivier CARON fait part qu'il est dans l'attente de la prochaine réunion. Il est rappelé que le transfert de l'eau est obligatoire aux agglomérations au 1^{er} janvier 2020, la commune devra se prononcer si elle transfère son réseau au SIAEP (syndicat restant compétent car sur 3 EPCI après 2020) ou à Alès Agglo (compétence obligatoire). Le maire fait part que par soutien au SIAEP et maîtrise locale des tarifs il souhaite transférer le réseau au SIAEP. Le choix sera vu lors d'un prochain conseil municipal.

Parc National des Cévennes : Louise SALATHE déléguée communale auprès du Parc fait part de sa rencontre en mairie avec la nouvelle référente du secteur : Mme Claire DUTRAY. Un point a été fait sur la signature de la charte. Une nouvelle convention va être proposée par le parc.

Réclamations distributions courrier par La Poste : Jacqueline MARTIN fait part que suite à de nombreuses réclamations d'administrés auprès de la mairie concernant la distribution du courrier, il convient de faire impérativement les réclamations de manière individuel soit par internet : www.laposte.fr, soit par téléphone, soit par courrier (imprimé à retirer en bureau de poste).

La séance est levée à 12h05.

Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63,
mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr,
Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18
Gendarmerie : 17
SAMU (pathologie médicale) : 15
Maison de santé de Lasalle : 04.28.27.03.00
(secrétariat fermé le mercredi et vendredi après-midi)
UTASI 04 66 61 78 17 à Anduze mais sur rdv sur la MSP de Lasalle pour dos-
siers APA
Maison de santé de St Jean du Gard : 04.66.85.17.52
Alès Agglomération : 04 66 78 89 00, site : www.alescevennes.fr,
Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27,
Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,
Office de Tourisme de St Jean du Gard : 04.66.85.32.11,
Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,
Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous »: 04.66.85.14.96,
Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68,
Déchetterie de Thoiras : 06.24.75.17.73
Toboggan centre nautique Alès : 04.66.9120.70,
Centre Local d' Information et de Coordination G érontologique
Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) :
04.66.85.42.36,
La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,
Préfecture de Nîmes : 04.66.36.40.40,
Sous-préfecture d'Alès : 04.66.56.39.39
NTEC : 04.66.52.31.31
Edgard : 08.10.33.42.73,
Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,
Enedis dépannage : 0810 333 030,
Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014, Assistance technique internet : 39
00,
CRAM : 0 821 10 34 34,
CAF : 0 820 25 30 10,
Pôle Emploi : 39 49,
Allo service public : 39 39,
Gard Alzheimer : 04.66.21.03.09,
Cancer Info service : 0810 810 821,
Drogue Info Services : 0 800 231 313,
Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,
Femmes info service, violences conjugales : 01.40.33.80.60,
Viols femmes informations : 0 800 059 595,
Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,
Centre d'information Routière : 0 826 022 022,
Météo France : 32 50,
France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37,